

Bulletin d'information de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale

FORETS DU BASSIN DU CONGO : sources de richesses et de réduction de la pauvreté.

Les forêts du bassin du Congo... (suite page 2)

EDITORIAL.....2

ACTIVITES DE LA COMIFAC

COMIFAC EN MARCHÉ.....3

VIE DES PARTENAIRES

La BANQUE MONDIALE.....4

SUJETS SPECIFIQUES.....5

VIE DES PAYS : LE RWANDA6

AGENDA.....7

POINT DE VUE DE L'EXPERT.....8





Editorial

Le bassin du Congo: un grand massif forestier, un potentiel hydraulique tout aussi important... que sa richesse en bois!

...contribuent à la création des richesses au niveau national et participent à la réduction de la pauvreté. Elles peuvent selon les circonstances entretenir, voire aggraver la pauvreté de leurs habitants.

Depuis une dizaine d'années maintenant, la mise en œuvre de la loi forestière au Cameroun a permis la redistribution de plus de 60 milliards de Fcfa dans les communes et les communautés riveraines. Les autres pays d'Afrique centrale, selon les dispositions du plan de convergence de la COMIFAC, prennent progressivement la même voie pour accompagner leurs propres processus de décentralisation et donner ainsi aux territoires les moyens de s'autofinancer à partir des ressources issues de la forêt. Il est admis que ces fonds doivent prioritairement permettre de financer des investissements collectifs de développement local. Cependant, force est de constater que les réalisations sur le terrain sont largement en deçà des attentes des populations au regard des sommes reversées.

Sur un autre plan, l'application de la loi forestière, notamment en matière d'exploitation et de transformation locale du bois a permis de hisser le secteur forestier à hauteur de 4 à 8 % du PIB national selon les pays. Au Cameroun, elle a eu pour effet la création de plus de 10 000 emplois sur les sites forestiers et plusieurs dizaines de milliers d'emplois à l'échelle sous-régionale.

La crise récente a certes ralenti le phénomène et rendu les choses plus difficiles, mais ce sont au niveau de ces emplois créés que l'essentiel des redistributions financières a été opéré, avec en moyenne 5 à 6 personnes entretenues par actif direct et indirect sur les sites. Certains hameaux de quelques centaines d'âmes sont maintenant devenus des petites villes de 3000 à 15000 habitants grâce à l'implantation d'entreprises forestières. La vie sur ces centres a considérablement évolué, et ce d'autant plus rapidement que l'entreprise a souhaité avancer vers la certification FSC. Pour ces populations actives, il y a eu amélioration de leurs conditions de vie. Pour les populations qui n'ont pas su intégrer une entreprise, ou trouver le moyen de s'insérer dans des activités collatérales de commerce, de production agricole ou d'élevage, d'artisanat de l'alimentaire ou de l'habitat, etc., leur situation est souvent restée médiocre.



En pratique, on pourrait résumer en disant que la croissance économique et la création d'emplois en forêt ont permis des créations de richesses et l'amélioration des conditions de vie. Pour les populations marginalisées par contre, leur situation est toujours aussi précaire, voire s'est aggravée en terme de bien-être, car elles sont aujourd'hui à même de faire des comparaisons et de constater qu'elles n'ont pas les moyens de satisfaire à leurs envies de consommation...

JMN



Par Emmanuel BIZOT:
Ministre centrafricain des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches.

Président en exercice de la COMIFAC

Les ressources forestières peuvent-elles rimer avec l'amélioration des conditions de vie des populations ? La question mérite d'être posée au regard de la situation économique du Bassin du Congo.

Ce numéro tente d'analyser la situation des populations locales des pays d'Afrique centrale en mettant en relief les ressources qu'ils contiennent et leurs retombées dans la vie de leurs populations.

Il est capital de rappeler que les forêts du bassin du Congo, avec ses 230 millions d'hectares constituent le second massif forestier tropical au monde après l'Amazonie. Il représente à lui seul 6% de la surface forestière mondiale. Riches en diversité biologique, avec plus de 10 000 espèces végétales, 400 espèces de mammifères et 1000 espèces d'oiseaux, les forêts du Bassin du Congo sont très pourvues en ressources, mais ses populations sont pauvres et vulnérables.

Cette forêt est l'objet de nombreuses convoitises tant pour le bois, que pour les produits forestiers non ligneux, les ressources fauniques et les services environnementaux divers. Près de 40 millions de personnes vivent directement de la forêt, pour subvenir à leurs besoins en nourriture, en médicaments, en produits autres que le bois, matériaux de construction et en énergie.

De groupes industriels nationaux et internationaux exploitent les ressources naturelles et contribuent ainsi aux économies nationales et locales. En effet, ces groupes payent des taxes aux Etats, des salaires à des milliers d'employés et assurent le bien-être de nombreuses familles vivant autour des sites forestiers.

La forêt pour la COMIFAC, c'est avant tout l'exploitation des ressources ligneuses et non ligneuses avec création de richesses au profit des Etats, des acteurs nationaux et locaux. Mais aujourd'hui, il faut également prendre en compte les autres ressources que sont les produits du sous-sol et les services écosystémiques (APA, REDD+...) pour lesquels les enjeux sont énormes aux niveaux national et mondial. Aussi, faut-il considérer le potentiel d'extension des terres agricoles, du fait de la demande croissante en produits alimentaires et en biocarburants. Il faut relever que dans ce cas, la croissance exponentielle de nos villes entraîne une forte demande en bois énergie, en produits de chasse, et en produits alimentaires. La vraie richesse de l'Afrique centrale, c'est la vitalité de sa population et sa capacité à enclencher le développement par une meilleure valorisation de son potentiel naturel: la forêt en est un des premiers atouts.

Pourtant tout n'est pas rose, alors qu'une partie de nos populations peut ressentir les bienfaits d'une certaine croissance économique du fait des indices positifs enregistrés depuis de début de la décennie, une autre partie, avec les plus isolées, les plus éloignées des centres urbains, continue à voir ses conditions de vie stagner, voire se dégrader. Tel est donc notre défi, allier croissance et création de richesses, avec équité sociale, redistribution et amélioration des conditions de vie des plus vulnérables. Le mandat de la COMIFAC est dès lors de contribuer à une meilleure valorisation des ressources forestières tout en veillant à ce que toutes les parties prenantes, notamment les populations locales puissent en profiter.



C'est aussi ses Produits Forestiers Non Ligneux,

sa médecine,

son potentiel faunique...

...et une grande industrie!

Comifac en marche...

La COMIFAC a été active ces derniers mois sur la scène internationale et régionale à travers des activités menées notamment sur : la participation au dialogue sur les forêts-environnement, les études techniques et la mise en œuvre des projets régionaux.

Célébration de l'Année Internationale de la Biodiversité

La COMIFAC a mené une série d'activités en septembre 2010 avec l'appui des partenaires pour célébrer l'Année Internationale de la Biodiversité. En plus des initiatives déployées par les pays, ces activités ont porté sur : la sensibilisation et le plaidoyer cadrant avec le thème de l'année, une table ronde animée par la chaîne de télévision camerounaise (CRTV), et une session parallèle en marge de la conférence panafricaine sur la biodiversité à Libreville en septembre 2010.

Participation des pays de la COMIFAC aux négociations sur REDD+ et APA

Les pays de la COMIFAC ont soutenu leurs positions communes au cours de leur participation à la conférence internationale sur les forêts et le climat d'Oslo en mai 2010 pour la mise en place d'un partenariat intérimaire sur la REDD+. De même, ils ont été actifs aux réunions intersessionnelles à Bonn et à Tianjin (Chine), en prélude à la 16^e COP de la Convention Climat prévue en décembre 2010 à Cancun.

Concernant l'initiative «Accès et Partage des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA)», la COMIFAC a participé aux négociations au sein du groupe de travail APA dont les réunions se sont tenues à Cali (Colombie) et Montréal. Aussi, les pays de la sous-région ont-ils été présents à la 10^e COP de la Convention Biodiversité de Nagoya (octobre 2010), au cours de laquelle la position commune sous-régionale a été défendue, et où le régime international APA a été adopté. Par ailleurs, et compte tenu des enjeux sur APA, la sous-région a finalisé un document de Stratégie à soumettre à l'adoption du prochain conseil des ministres.

Réalisation d'études techniques et renforcement des capacités

Les conclusions de l'étude «Modélisation des futures tendances de déforestation dans le bassin du Congo et émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation», menée par IIASA sous la coordination de la COMIFAC, ont été restituées en juin 2010 à Douala. Par ailleurs, la COMIFAC coordonne aussi l'initiative «Analyse prospective sur l'évolution des écosystèmes forestiers du bassin du Congo à l'horizon 2040» menée par le CIRAD.

Dans le cadre de la rédaction des quatrièmes rapports nationaux relatifs à la mise en œuvre de la Convention...

...sur la Lutte Contre la Désertification (CCD), les Points focaux Désertification d'Afrique Centrale ont participé en juillet 2010 à un atelier de formation organisé à Douala par la COMIFAC sur le portail PRAIS.

Programmes régionaux-Partenariat-Conseil des ministres

La mise en œuvre du PACEBCo se poursuit avec la signature des conventions de partenariat entre la CEEAC et les institutions partenaires au programme (CIFOR, RAPAC, Ecole de faune de Garoua et ERAIFT de Kinshasa). La quasi-totalité du personnel de l'Unité de gestion du Programme a été recrutée et est opérationnelle. Vingt bourses académiques viennent d'être attribuées aux élèves de l'Ecole de faune de Garoua.

La COMIFAC a bénéficié d'un fonds de préparation du projet sous-régional de renforcement des capacités institutionnelles en REDD octroyé par le FEM et coordonné par la Banque Mondiale. Dans ce cadre, les conclusions de quatre études lancées en juin dernier ont été restituées en octobre 2010.

Une convention de collaboration vient d'être signée avec l'UICN pour l'exécution sous financement belge du microprojet «Appui à l'opérationnalisation

de la plate-forme d'élus locaux et chefs traditionnels pour le suivi des actions de conservation autour du Trinational de la Sangha».

Le FFBC a accepté d'appuyer la COMIFAC pour le développement du système MRV national et sous-régional. Un atelier d'examen et de validation du projet s'est tenu en octobre 2010 à Douala.

Dans le cadre du PFBC, l'Allemagne a passé le témoin de la facilitation au Canada lors du 8^{ème} Comité Consultatif Régional tenu à Kinshasa en septembre 2010.

Enfin, la Conférence ministérielle CEEAC-COMIFAC post-Copenhague s'est tenue en avril 2010 à Brazzaville pour décrypter la déclaration de Copenhague et les conclusions de la conférence de Paris afin de proposer une position commune sur les échéances futures relatives aux négociations pour un régime climat post Kyoto 2012.

TCHUANTE TITE Valérie

BRÈVES

GABON : Le département de l'environnement et du développement durable, initialement rattaché au Ministère des Eaux et Forêts et dirigé par SE Martin MABALA a été rattaché depuis le 16 juillet 2010 au Ministère de l'Habitat, du Logement et de l'Urbanisme dirigé par SE M. Rufin Pacôme Ondzounga.

PFBC : M. Gaston GRENIER du Canada est le nouveau facilitateur du PFBC et M. Cléto NDIKUMAGENGE, ancien Coordonnateur Programme forêts UICN-PACO en est le facilitateur délégué.

Daniel MBOLO



Le bassin du Congo: un grand massif forestier,

un potentiel hydraulique tout aussi important...

que sa richesse en bois!

La Banque Mondiale

Le porte feuille de la Banque Mondiale dans le Bassin du CONGO

Bien que le taux de déforestation soit plutôt faible, l'état du bassin du Congo et de sa population locale reste menacé. Avec un portefeuille d'environ 160 M.US\$ sur les 6 pays forestiers, la BM entend jouer un rôle clé dans la préservation de ce massif forestier. Voulant relever les défis d'une gestion économique, environnementale et sociale durable, ses efforts se concentrent sur une politique intégrée des investissements, orientée vers la promotion et l'amélioration de la gouvernance du secteur forestier et le renforcement des capacités. Seule une stratégie fiable, avec des interventions ciblées sur la gouvernance et les défis institutionnels, s'avère adaptée pour le secteur.



Les investissements au niveau national

Après une période de réduction progressive de son portefeuille d'investissement forestier en Afrique, la BM s'est engagée à nouveau dans le secteur avec une approche encourageant désormais les pays à définir les éléments clés de leur réforme forestière. Les montants en jeu sont présentés dans les documents approuvés par les gouvernements. Ils sont le résultat des négociations entre les partenaires, les parties prenantes nationales et le secteur privé.

Au cours des 5 dernières années, le Cameroun, la RDC et Gabon ont lancé leur réforme générale du secteur forestier. Les opérations de développement sont en cours de mise en œuvre ou de préparation et le processus est également lancé avec d'autres pays.

Cameroun : un prêt de la BM (35 M US\$) IDA-GEF, concourt au financement du PSFE: programme gouvernemental de 110 M.US\$ provenant du gouvernement mais aussi de 13 donateurs, d'ONG et d'autres organismes. Il finance le renforcement des capacités, les réformes, les activités de gestion durable des forêts, la conservation de la biodiversité et des actions communautaires.

Gabon : Au Gabon, la BM soutient les réformes du secteur forestier, le renforcement des capacités et la gestion des aires protégées via des fonds FEM et IBRD pour 25,3 M.US\$. Les réformes visent notamment à améliorer la gestion et les modalités d'accès aux ressources forestières.

République Démocratique du Congo : La BM a contribué à l'élaboration d'un programme prioritaire, pris en charge par les partenaires au développement et certaines ONG. Depuis 2002, la BM a facilité l'insertion de la forêt dans les grandes opérations de soutien budgétaire. Actuellement, environ 78 M.US\$ sont en cours d'exécution avec les projets du FEM et IDA- FEM.

République du Congo : La BM a effectué une revue du secteur forestier et de l'environnement et créé un consensus sur les mesures du secteur forestier qui figurent dans le point d'achèvement de l'initiative PPT. Le gouvernement a marqué son intérêt pour un programme forestier dont la BM pourrait financer 50 % du coût.

La RCA : La BM a appuyé l'élaboration du code forestier et de surveillance des mesures de gouvernance forestière inclus dans les deux dernières opérations de soutien budgétaire.

Les domaines d'intervention de la BM dans le Bassin du Congo sont relatifs aux défis majeurs de gouvernance forestière et institutionnelle et se résument en 9 grandes actions :

1. Transformer les institutions et renforcer les capacités ;
2. Aider les institutions forestières nationales à la surveillance objective de la couverture forestière et à la publication des données sur le web ;
3. Aider au renforcement d'un cadre juridique approprié ;
4. Influencer les réformes économiques ;
5. Favoriser la reconnaissance des usages multiples des forêts ;
6. Promouvoir les modèles et les rôles pour le développement plus poussé des industries forestières ;
7. Protéger la biodiversité ;
8. Renforcer les droits coutumiers et promouvoir la gestion communautaire des ressources forestières ;
9. Travailler en collaboration avec les autres partenaires et soutenir les initiatives régionales.

Promotion de REDD dans le Bassin du Congo

Le Bassin du Congo a récemment bénéficié de la mise en place du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (pour plus d'informations: <http://www.forestcarbonpartnership.org>). Le FCPF est conçu pour : renforcer les capacités des pays en développement dans les régions tropicales et subtropicales; réduire les émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD) et puiser dans un futur système de mesures de stimulations positives pour le REDD. Le FCPF se compose de 2 mécanismes distincts: le mécanisme de préparation et la finance carbone.

Le mécanisme de préparation aide les pays à : (i) préparer une stratégie nationale REDD ; (ii) créer un scénario de référence pour les émissions liées à la déforestation et à la dégradation, basé sur les émissions historiques récentes et, éventuellement, la modélisation des émissions futures ; et (iii) mettre en place un système de surveillance pour les émissions et les réductions d'émissions.

Soutien à l'intégration régionale

En outre, la BM prépare un montant de 13 millions de dollars US pour le projet sous-régional GEF qui renforcera les capacités des pays à collaborer et interagir collectivement avec les donateurs et partenaires techniques, et à réaliser des économies d'échelle sur des besoins communs avec la création d'équations allométriques spécifiques du bassin du Congo.

Enfin, la Banque prépare un projet FEM de taille moyenne (0.8 M.US\$) devant renforcer les capacités du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC dans la coordination régionale des activités et l'exécution du programme régional du plan de convergence.

L'équipe forêts du bassin du Congo de la Banque mondiale.

Pour plus d'informations, contactez-nous via jacworth@worldbank.org



SUJETS SPECIFIQUES

C'est aussi ses Produits Forestiers Non Ligneux,

sa médecine,

son potentiel faunique...

...et une grande industrie!

Impacts de la gestion des ressources sur le développement local

La gestion des ressources naturelles dans les pays du Bassin du Congo est désormais orientée vers une approche participative. Cette approche consiste à faire participer toutes les parties prenantes (population, administration publique et privée) à la gestion des ressources.

L'aspect important de cette approche participative est qu'elle contribue au développement local des communautés. En effet, la législation forestière de la plupart des pays



de la sous-région prévoit l'affectation d'un pourcentage des redevances ou taxes forestières aux collectivités locales décentralisées et aux communautés riveraines. Dans le cas de la mise en oeuvre de ces dispositions législatives, des efforts ont été faits ça et là par les pays pour assurer la redistribution de ces redevances.

Suivant les conclusions du rapport sous-régional sur l'étude portant sur la contribution des redevances forestières en AC, environ 10 milliards de FCFA sont versés annuellement par l'administration pour le développement des collectivités locales et des communautés riveraines. Pour le cas spécifique du Cameroun dont la disposition réglementaire est effective depuis 2000, on estime à environ 50 milliards de FCFA la somme reversée jusqu'à nos jours. Ces fonds servent-ils réellement au développement local? Les conclusions de l'étude sus-évoquée montrent que l'impact de ces redevances reste mitigé. On observe des cas où des projets sociaux ont été développés au profit des communautés avec des impacts visibles (accroissement du taux de scolarisation, amélioration des infrastructures routières,...). Par contre, dans certaines localités, les fonds perçus n'ont pas été convenablement utilisés pour la réalisation des initiatives de développement.

Il est important que les mécanismes de rétrocession, de gestion et de contrôle de l'utilisation des redevances puissent être améliorés afin d'accroître les impacts positifs de la gestion des ressources forestières sur le développement socio-économique des populations. On peut à ce titre se féliciter du récent Arrêté conjoint N° 0520 /MINATD /MINFI/ MINFOF du 28 Juillet 2010 pris par le gouvernement camerounais.

Sur le plan sous-régional, le processus APA est en cours, il s'agit de faciliter l'accès et le partage des ressources issues de l'exploitation. L'objectif de ce processus est de compenser les pourvoyeurs de ressources, en particulier les Etats propriétaires, mais aussi les communautés riveraines qui entretiennent, gèrent et exploitent ces ressources.

Henriette BIKIE

Forêt, source de Richesses

Les forêts du Bassin du Congo avec une superficie de 230 millions d'hectares, abritent une population de près de 129 millions d'habitants. La myriade de produits et services qu'elles procurent (bois d'oeuvre et d'énergie, écotourisme, chasse, feuilles, médicaments, aliments, résines, fruits, etc.) fait indéniablement de cette ressource, une source substantielle de revenus et de devises économiques pour les pays d'AC, et un support de vie pour des millions de personnes. Sa contribution accrue au développement socio-économique de la sous-région n'est plus à prouver.

Grâce à ce poids économique, le secteur forestier fournit environ 20% de l'emploi et se place en deuxième position après l'exploitation minière et/ou pétrolière dans la plupart des Etats membres de la COMIFAC. En RCA et au Gabon par exemple, ce secteur est le deuxième pourvoyeur d'emplois de l'économie nationale après l'Etat.

Ces forêts, en plus de leur fonction écologique universellement reconnue, présentent aujourd'hui de réelles potentialités, à travers leur apport soutenu à l'amélioration des revenus, ainsi que la création d'emplois directs et indirects, de nouveaux métiers et de valeur ajoutée dans les économies nationales. Concrètement, la contribution de ce secteur au PIB des pays forestiers de la sous-région est de 6% pour le Cameroun, 5,6% pour le Congo, 4,3% pour le Gabon, 0,22 % pour la Guinée Equatoriale, 1% pour la RDC, 10-13% pour la RCA. Aujourd'hui, cette tendance qui est en nette augmentation dans presque tous les pays, met en évidence la diversité des richesses générées au quotidien par les forêts tropicales en général, et la forêt du bassin du Congo en particulier.

Le milieu rural tire également profit des multiples avantages procurés par la forêt. D'un côté, nous avons le secteur forestier formel qui est le principal pourvoyeur privé d'emplois salariés. De l'autre, le secteur informel qui, lui-aussi, offre de nombreux et divers emplois rémunérés.

Certes, la forêt du bassin du Congo est convoitée tant au niveau national qu'international pour la richesse de ses ressources et pour sa contribution à la croissance économique des pays, mais il n'en demeure pas moins qu'elle reste une ressource épuisable, et donc susceptible de disparaître si elle n'est pas gérée durablement et de manière concertée au profit des générations présentes et futures.

Au delà de cet enjeu économique et compte tenu des enjeux mondiaux de l'heure liés aux changements climatiques et à la biodiversité, les forêts du bassin du Congo sont promises à un bel avenir de par sa grande richesse floristique et faunique, eu égard aux opportunités offertes par les nouvelles approches de valorisation des ressources dont elles regorgent. Pour cela, il revient aux pays de la sous-région de saisir toutes ces opportunités (stock de carbone, services environnementaux divers) et les mécanismes de financement qui leur sont associés (REDD+, APA, PES, etc.) pour davantage jouir de tous les atouts économiques que les forêts du bassin du Congo mettent à leur profit.

Daniel MBOLO



VIE DES PAYS

Le bassin du Congo: un grand massif forestier,

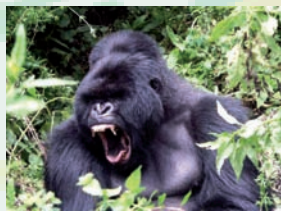
un potentiel hydraulique tout aussi important...

que sa richesse en bois!

Le Rwanda et le plan de convergence

L'ensemble du Rwanda est vallonné et se situe à plus de 1000 mètres d'altitude. Sa superficie est de 26 338 Km² au cœur de l'AC des Grands Lacs, à la charnière entre l'Ac et orientale. La crête séparant le bassin du Congo et celui du Nil parcourt le pays du nord au sud en reliant les montagnes des Virunga à la frontière burundaise, parallèlement au lac Kivu, à une altitude de 2500 à 3000 m. Le point culminant est le mont Karisimbi avec 4 519 m d'altitude. À l'est de la crête, le plateau central forme une bande d'environ 60 km de large avant de laisser la place à la plaine orientale parsemée de lacs et de marais. Le climat rwandais est de type équatorial tempéré par l'altitude, avec 2 saisons de pluies. Les régions les plus hautes de l'ouest sont les plus fraîches, avec une moyenne annuelle inférieure à 15° C, puis le climat devient plus chaud au fur et à mesure que l'on progresse vers l'est.

Sur le plan des ressources naturelles, le Rwanda dispose des massifs forestiers qui couvrent environ 22% du territoire. On retrouve des forêts naturelles denses de montagne à l'Ouest, des forêts sèches dans les zones de basse altitude à l'Est et des plantations forestières qui procurent des produits divers aux populations. Dans le prolongement de l'axe Nord-Sud de la crête Congo-Nil, on rencontre le parc national de Nyungwe au sud, un peu vers le Nord, on trouve la réserve de Gishwati. Une des grandes richesses du Rwanda est certainement son parc des Volcans, partie intégrante de l'ensemble transfrontalier des Virunga, qui offre la possibilité de visiter le gorille des montagnes dans son milieu naturel. Le tourisme de vision est ainsi devenu une source importante de revenus. A l'est, le parc de l'Akagera offre au touriste un bon potentiel de vision pour la faune de savane.



Gorille des montagnes

Toutefois, la pression démographique forte, avec plus de 9 millions d'habitants et une densité moyenne de près de 344 Hbts/Km², tend à faire progresser des terres cultivées au détriment du couvert boisé. Un des grands enjeux du Rwanda est de contenir les effets de l'érosion hydrique dans un pays montagneux fortement peuplé et donc très cultivé.

En 2004, le Rwanda s'est doté de la première politique nationale, laquelle politique a été révisée en 2010 pour faire de la foresterie nationale un des piliers de l'économie en favorisant notamment l'investissement privé dans le secteur forestier. Environ 8% de la superficie du territoire national sont classées en aires protégées.

Au niveau régional, le Rwanda s'intègre dans l'espace COMIFAC et contribue de ce fait à la mise en œuvre du plan de convergence. Du fait de sa proximité avec la RDC et le Burundi, il partage les espaces de conservation et les eaux, et entretient les relations commerciales en croissance constante sur les produits forestiers avec la redynamisation de la CEPGL (Communauté Economique des pays de Grands Lacs).

A. MIHIGO/F. RUTABINGWA

Contribution potentielle de la stratégie sous-régionale APA à la réduction de la pauvreté en Afrique Centrale

Les pays membres de la COMIFAC viennent de finaliser leur stratégie sous-régionale relative à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA). Cette stratégie qui sera soumise à l'adoption au prochain Conseil des Ministres traduit la volonté des pays de la sous-région à mettre en place des cadres juridiques appropriés pour réglementer l'exploitation des ressources biologiques/génétiques. Il s'agit ainsi de la contribution des pays de la COMIFAC à la mise en œuvre du troisième objectif de la convention sur la diversité biologique, adoptée en juin 1992 lors du Sommet de la terre à Rio.

La communauté internationale est en effet mobilisée depuis 1998 pour la négociation d'un régime international APA. Ce régime vient d'être adopté à Nagoya (Japon) lors de la 10ème réunion de la conférence des parties tenue en octobre 2010. L'Afrique centrale a pris le leadership sur cette question d'APA et entend par là mobiliser des financements additionnels pour lutter contre la pauvreté. De manière générale, l'APA vise à concilier les intérêts scientifiques et commerciaux, sources de valorisation des ressources génétiques avec les objectifs d'équité et de justice sociale pour le bénéfice de ceux qui conservent ou qui sont dépositaires des dites ressources et des connaissances traditionnelles qui y sont associées.

L'adoption de la stratégie sous-régionale devrait ouvrir la voie à l'élaboration et la mise en place dans chaque pays des cadres législatifs nationaux favorisant l'APA. Ces mesures devraient permettre de mieux encadrer la gestion de la biodiversité sur le territoire national et éviter qu'elle ne soit utilisée sans le consentement préalable des pays et des communautés locales et autochtones. Aussi, la mise en œuvre des mesures nationales en matière d'APA devrait-elle permettre aux pays et aux populations de bénéficier réellement des avantages découlant de l'accès et l'utilisation de leurs ressources.

La lutte contre la pauvreté est une préoccupation majeure des gouvernements d'Afrique Centrale dont les pays regorgent d'une biodiversité exceptionnelle. Ainsi, la stratégie sous-régionale et les cadres nationaux donnent des perspectives nouvelles pour la valorisation optimale de ce potentiel ; ceci dans le cadre du paiement pour les services écologiques. Cette stratégie est donc porteuse de beaucoup d'espoirs pour les populations locales et les communautés autochtones, gardiennes des ressources biologiques et génétiques.

NCHOUTPOUEN Chouaibou



AGENDA PREVISIONNEL DES REUNIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DES FORETS ET DE L'ENVIRONNEMENT			
Date	Objet	Lieu	Organisateurs
2010			
Sept 10			
08-09	Ateliers de concertation sur la politique sous-régionale de formation forestière et environnementale	Yaoundé-Cameroun	RIFFEAC / InWent / COMIFAC
12-17	Célébration de l'Année internationale de la Biodiversité en Afrique Centrale	Libreville-Gabon	France/GTZ/UICN/COMIFAC
12-17	Conférence panafricaine sur la biodiversité et lutte contre la pauvreté	Libreville-Gabon	Secrétariat CDB-Gabon
21-22	Région IFIA/FAO/OIBT- Vers une stratégie de promotion du développement de l'industrie forestière dans le Bassin du Congo	Yaoundé-Cameroun	IFIA/FAO/OIBT
27-29	Comité Consultatif Régional (CCR/PFBC)	Kinshasa-RDC	Facilitation allemande
Oct. 10			
29/9-1/10	Atelier international sur "Gouvernance forestière et standard de durabilité"	Kinshasa-RDC	GTZ
04-07	Réunion extraordinaire du GTBAC	Douala-Cameroun	COMIFAC/CEEAC/GTZ
04-08	20ème session Commission des forêts FAO	Rome-Italie	FAO
06-08	3ème Journée Internationale de la Fédération du Commerce du Bois	Genève-Suisse	TFT
14-19	Voyage d'étude et d'échanges sur le développement entrepreneurial du secteur produits forestiers non ligneux (PFNL) au niveau sous-régional, national et local dans les pays de l'Afrique Centrale	Cameroun-Gabon	FAO
20-22	Formation au niveau sous-régional sur le droit à l'alimentation en matière de produits forestiers non ligneux (PFNL)	Gabon	FAO
18-29	10ème Conférence des Parties CoP CDB	Nagoya-Japon	SCDB-Japon
18	Atelier de validation de l'étude sur la stratégie opérationnelle FFBC	Douala-Cameroun	FFBC
19-20	Atelier de consultation pour la préparation du projet de renforcement des capacités REDD appui GEF/BM	Douala-Cameroun	COMIFAC/BM
21-22	Atelier examen programme régional MRV	Douala-Cameroun	FFBC/FAO/COMIFAC
Nov. 10			
08-11	6ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres COMIFAC	Kinshasa-RDC	
08-11	Forum international ATIBT	Bologne-Italie	ATIBT
15-16	Conseil Administratif CBFF	Libreville-Gabon	CBFF
22-26	Atelier de renforcement des capacités afin d'accroître les financements pour la gestion durable des terres à travers des mécanismes financiers de lutte contre les changements climatiques en Afrique centrale	Kigali-Rwanda	MM CCD/COMIFAC
25-26	Séminaire International «Evaluation environnementale et Gouvernance Forestière en Afrique Centrale»	Brazzaville-Congo	SEEAC / COMIFAC / ACEIE
Déc. 10			
29/11-10/12	16ème Conférence des Parties (CoP) Convention climat	Cancun-Mexique	SCCC-Mexique
05	Journée de la Forêt CIFOR	Cancun-Mexique	CIFOR
A déterminer	Atelier final du projet FAO-SNV-CIFOR-ICRAF GCP/RAF/408/EC «Mobilisation et renforcement des capacités des PME impliquées dans les filières des PFNL en Afrique Centrale»	RDC	FAO
13-17	11ème réunion du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC 11)	Douala-Cameroun	GTZ
13-18	46ème Session du Conseil international des bois tropicaux et Sessions associées des Comités	Yokohama-Japon	OIBT
A déterminer.	Comité Pilotage PACEBCo	Libreville-Gabon	CEEAC

NB: En rouge, réunions dont les dates ou lieux sont à préciser ou sont susceptibles de modification

POINT DE VUE DE L'EXPERT

Forêt, création de richesses et réduction de la pauvreté:

l'exemple de la Redevance Forestière Annuelle au Cameroun

Avec presque une décennie d'avance sur les autres pays de la sous-région, le cadre réglementaire camerounais sur les forêts, la faune et la pêche oblige les exploitants forestiers depuis la fin des années 1990 à payer une Redevance Forestière Annuelle (RFA) indexée sur la superficie des concessions forestières attribuée. La RFA a pour objectifs principaux d'apporter des contributions régulières au budget de l'État et d'améliorer les moyens d'existence en milieu rural, par le biais d'une redistribution équitable et efficace des bénéfices tirés de la forêt.

Jusqu'en 2009, la moitié de la RFA devait être reversée aux communes rurales (40 %) et aux villages riverains (10 %) des concessions forestières. Après une décennie de mise en œuvre et la redistribution d'environ 60 milliards de Francs CFA à une cinquantaine de communes, les avis sont nombreux pour dire que les impacts de la redistribution de la RFA aux communes et communautés sont faibles sur la création des richesses et à la réduction de la pauvreté en milieu rural.

A la suite du Cameroun, tous les pays du Bassin du Congo ont opté pour une forme similaire de rétrocession d'une partie d'une taxe forestière vers les entités décentralisées. Il est important de tirer les leçons de l'expérience camerounaise pour maximiser les impacts d'un tel mécanisme de redistribution sur le bien-être des autorités locales, qu'elles soient publiques ou communautaires.

Deux faiblesses méritent, selon nous, une attention particulière: la transparence sur les montants redistribués et la typologie des dépenses autorisées par les autorités locales.

Les données de base liées aux montants redistribués doivent être détaillées et largement diffusées. Un manque de transparence sur ces données peut avoir plusieurs conséquences négatives. Elle peut, par exemple, influencer sur les relations entre les maires, les membres du conseil communal élu votant le budget annuel, et la population locale. Il arrive souvent que les maires et les autres élites locales soient soupçonnés de n'utiliser qu'une partie de la RFA pour des activités de développement communal et d'en garder une partie pour une utilisation à des fins personnelles ou politiques.

De tels conflits pourraient être limités si des données de référence étaient mises en commun et largement diffusées. La diffusion de telles données doit se faire au moins à deux niveaux : à l'échelle nationale puis à l'échelle locale, soit à travers le conseil municipal ou une instance créée spécialement pour gérer ces fonds.

Même lorsque la gestion de la RFA est considérée comme transparente et équitable par la population et qu'il n'y a pas de conflits majeurs, il est rare que ces fonds stimulent réellement la croissance.



Ils sont effectivement rarement orientés vers l'investissement productif et le soutien à l'entrepreneuriat privé, comme avec la mise en place de systèmes de microcrédits et de subventions financières. Il est important d'orienter davantage ces fonds vers l'investissement et moins vers le fonctionnement au quotidien de la commune par exemple. Cette orientation a été prise récemment au Cameroun, obligeant les communes, sans doute de manière un peu excessive, à utiliser 80% de la RFA pour de l'investissement, et seulement 20% pour le fonctionnement. Cela incite les communes rurales à développer une vision à long terme de leur développement, même si une telle vision est parfois difficilement compatible avec le mandat de cinq ans des maires et des conseils communaux. Pour le Cameroun, par exemple, il n'existe pas encore de plans de développement stratégique dans environ 70 % des communes, et celles-ci dépendent de sources externes de revenus, ce qui peut affaiblir leur capacité à diversifier les moyens de développement à long terme dont elles disposent.

Les investissements dans l'infrastructure publique sont certainement nécessaires et souvent justifiés, surtout dans des domaines tels que la santé, l'éducation et la construction de routes, où l'administration centrale n'assume pleinement pas son rôle. Mais ils renforcent l'idée que la RFA est un revenu de substitution pour les communes rurales, ce qui risque fortement de porter atteinte aux objectifs originels de la RFA.

Paolo CERUTTI (CIFOR)

Guillaume LESCUYER (CIFOR)

Samuel ASSEMBE (CIFOR)



Directeur de publication:

S.E. Raymond MBITIKON

Rédacteur en chef:

S.E.A. Martin TADOUM

Equipe de rédaction:

E. BIZOT	G. LESCUYER
M. TADOUM	D. MBOLO
C. MEGEVAND	A. MIHIGO
J-M. NOIRAUD	C. NCHOUTPOUEN
H. BIKIE	T. V. TCHUANTE
S. ASSEMBE	M. MAVOUNGOU
P. CERUTTI	F. RUTABINGWA

Infographie maquette:

JMN Consultant

Impression:

Colorix Print